

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
8 octobre 2025

*Soumis au vote du Conseil académique
du 19 novembre 2025*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans la salle du conseil de la Présidence de l'Université d'Angers à 14h30 sous la présidence de Monsieur LERICHE, Madame CAMUS et Madame MATHIEU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Excusée
MATHIEU Isabelle Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
CAMUS Sandra Vice-présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
ARCHILES Ethan	Absent
BAGLIN Isabelle	Excusée, a donné procuration à Mme MATHIEU
BARBAUD Ilyas	Absent
BARBEROUSSE Michel	Excusé, a donné procuration à Mme CAMUS
BONNET Manon	Excusée
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Excusée, a donné procuration à M. CLEMENT
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Présente
CAMAZON-SIONNIERE Sean	Absent
CANEVET David	Excusé
CARLES Rémi	Excusé, a donné procuration à M. STUPFLER
CAYLA David	Présent
CHIRON-BROCHARD Clara	Absente
CLEMENT Alain	Présent
CONTAMINA Sandra	Excusée, a donné procuration à M. CAYLA
CRONIER Nathan	Présent
DUCROQUET Aude	Excusée, a donné procuration à M. CAYLA
DUHAMEL Philippe	Excusé, a donné procuration à M. MERCIER
EVEILLARD Matthieu	Présent
FASQUEL Jean-Baptiste	Absent
FASSOT Céline	Excusée, a donné procuration à Mme LE NAN
FLACHAIRE Nathan	Absent
FLORIN Eloi	Absent
GERARD Marie-Françoise	Excusée, a donné procuration à M. SECOUE
GIMEL Jean-Christophe	Excusé, a donné procuration à M. CLEMENT
GINDRE Denis	Excusé, a donné procuration à M. MERCIER
GOUDET Olivier	Excusé, a donné procuration à M. STUPFLER
GRIMAUULT Virginie	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Excusée, a donné procuration à Mme PENCHAUD
HOCQUET Anne-Sophie	Excusée, a donné procuration à Mme MATHIEU
JACQUES Marie-Agnès	Excusée, a donné procuration à Mme CAMUS
LAGARCE Frédéric	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Mme LE NAN
LANGLOIS Laetitia	Présente
LAPLANCHE Jean-François	Absent
LE GALL Philippe	Absent

LE NAN Frédérique	Présente
LEBDAI Souhil	Absent
LEDUC Nathalie	Excusée, a donné procuration à M. PAGANO
LEGENDRE Claire	Présente
LEVEQUE Arthur	Absent
LEVY Léonie	Absente
MAHLOUL Madris	Absent
MARCHAUD Alix	Excusé
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Présent
MATHEUS Guillaume	Excusé, a donné procuration à Mme GRIMAUULT
MAUREL Christophe	Excusé
MERCIER Félix	Absent
MERCIER Nicolas	Présent
MEYNARD Cécile	Excusée, a donné procuration à M. PAGANO
MILLOT Vincent	Excusé
MOREAU Cécile	Excusée, a donné procuration à Mme LEGENDRE
PAGANO Alain	Présent
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à M. MARCILLOUX
PENCHAUD Anne-Laurence	Présente
PERROCHEAU Pierre-Jean	Présent
PHILIPPS Margot	Présente
PICHARD François-Loïc	Excusée, a donné procuration à Mme LEGENDRE
PIRES NEGRAO Marcelo	Excusé, a donné procuration à M. MARCILLOUX
PLESSIS Laura	Absente
RICHARD Marie	Absente
SCHMIDT Aline	Excusée, a donné procuration à Mme LANGLOIS
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Absent
TRAVIER Sandrine	Excusée, a donné procuration à Mme GRIMAUULT
VAN BOGAERT Patrick	Excusé
WALSH DE SERRANT Jacques-Antoine	Absent

Membre invitée à titre consultatif :

LERICHE Philippe, Vice-président du Conseil d'administration, développement durable et responsabilité sociale

DELABAERE Éric, Vice-président Politique ressources humaines et dialogue social

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté Droit, Économie et Gestion

LARDEUX Frédéric, Directeur de la Faculté des Sciences

PAPON Nicolas, Directeur de la SFR ICAT

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles

Ordre du jour :

Table des matières

1. Approbation du procès-verbal	1
1.1 Procès-verbal du conseil académique plénier du 13 mai 2025 – vote	1
2. Ressources humaines	1
2.1 Campagne d’emploi 2026 des enseignants-chercheurs – vote	1
2.2 Campagne d’emploi 2026 des enseignants du second degré affectés dans le supérieur – information	3
2.3 Campagne d’emploi 2026 des personnels BIATSS – information.....	3
2.4 Bilan triennal des Chaires de Professeur Junior – information	3
3. Enseignement et recherche	4
3.1 Co-accréditation de la Licence de Professorat des Ecoles (INSPE Nantes – UA) – vote	4
3.2 Inscription à l’HDR – mise à jour du texte de cadrage des ED VAAME et EDGE – vote	5
4. Enseignement et recherche	5
4.1 Election à la section disciplinaire à l’égard des usagers	5
4.2 Election à la section disciplinaire à l’égard des enseignants.....	6
ANNEXE : diaporama de la séance du 8 octobre 2025.....	78

Monsieur LERICHE ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h38 dans la salle du conseil de la Présidence de l'Université d'Angers.

À l'ouverture de la séance du 8 octobre 2025, 46 membres sont présents ou représentés (79 membres en exercice, 21 membres présents, 25 procurations).

1. Approbation du procès-verbal

1.1 Procès-verbal du conseil académique plénier du 13 mai 2025 – vote

En l'absence de remarque, **Monsieur LERICHE** soumet au vote le procès-verbal du Conseil académique du 13 mai 2025.

Le procès-verbal du conseil académique plénier du 13 mai 2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 46 votes pour.

2. Ressources humaines

2.1 Campagne d'emploi 2026 des enseignants-chercheurs – vote

Monsieur DELABAERE rappelle que le Conseil académique est consulté chaque année sur la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs. Cette campagne d'emploi est arbitrée à l'aune de la trajectoire pluriannuelle 2026-2028 votée en Conseil d'administration :

- Impact des départs en retraite sur la diminution de la masse salariale
- Contractualisation sur une durée moyenne de 3 ans des postes d'enseignants et enseignants-chercheurs quittant l'établissement
- Pour les personnels BIATSS, examen des missions et redéploiement le cas échéant, dans le cadre des départs naturels (retraite, fins de contrat...)
- Réduction du nombre d'apprentis.

La trajectoire RH s'inscrit dans le cadre d'une politique GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et d'une refonte du régime indemnitaire :

- Une politique de cédésation des personnels BIATSS dans le cadre des textes réglementaires (6 ans, sauf métiers sous tension...) conformément au guide du recrutement UA
- Une volonté de mieux valoriser les agents en CDD, dans le cadre de l'étude globale sur le RIFSEEP
- Une attention particulière au schéma d'emploi :
 - Des repyramidages possibles après une réflexion GPEC sur les missions, les emplois et les compétences attendues
 - Des dépyramidages pour équilibrer les niveaux de postes.

Monsieur DELABAERE comptabilise 605 demandes remontées dont 405 arbitrées favorablement, 157 arbitrées favorablement sous conditions (ressources propres avérées...) et 43 arbitrées défavorablement (création de postes de titulaires...). La proposition de la gouvernance pour la campagne d'emploi 2026 est la suivante : 1 poste de PR, 3 postes de MCF, 63 postes d'ATER, 23 postes de PAST, 4 postes d'ESAS, soit 8 recrutements de titulaires et aucune création de poste. Il faut savoir que la rectrice ne

s'attend pas à ce que l'Université d'Angers inscrive des concours sur des postes qui seraient avertis moins de trois ans. Monsieur DELABAERE détaille les postes de MCF et de PR :

- Faculté des Sciences, LAREMA, section 26, MCF, vacance de poste en raison d'une promotion, avertisé deux ans
- Faculté des Sciences, IRSH, section 65, MCF, vacance de poste en raison du départ à la retraite d'un PR, avertisé deux ans, dépyramidage et changement de section CNU (de 66 à 65)
- Faculté des Sciences, BiodivAG, section 67, MCF, vacance de poste en raison d'une promotion, avertisé deux ans, changement de section CNU (de 68 à 67)
- Faculté LLSH, LPPL, section 16, PR, vacance de poste en raison d'un départ à la retraite

Les postes à la Faculté des Sciences renvoient à des argumentaires en matière d'enseignement et de recherche. Il identifie par exemple un fort besoin en enseignement en section 67, avec un laboratoire BiodivAG qui prend de l'ampleur et qui est sur une trajectoire positive. La contrepartie, pour la Faculté des Sciences, est un dépyramidage du poste à l'IRSH, ce qui fait économiser 40 000 € par an à l'Université d'Angers et qui compense largement l'attribution à trois ans. Par ailleurs, la Faculté LLSH a rappelé les forts besoins en section 16 (psychologie) et un problème de portage au niveau du LPPL. Il arrive aussi très régulièrement que les postes d'ATER en psychologie ne soient pas pourvus, ce qui contribue à une économie de masse salariale.

Monsieur PERROCHEAU souhaite revenir sur l'impact des départs à la retraite vis-à-vis de la diminution de la masse salariale. Il souhaite savoir s'il y a une différence entre les départs à la retraite projetés et ce qui a été constaté par la gouvernance.

Monsieur DELABAERE constate que les collègues partent de plus en plus tard à la retraite ce qui conduit à un décalage entre le nombre de départs théoriquement estimés dans le cadre du PREB et la réalité constatée après campagne d'emploi. Ce décalage conduit à un retard en termes de gain de masse salariale sur l'année 2026. Pour autant, cet élément n'entre pas en contradiction avec ce qui a été présenté en juin dernier dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB).

Monsieur CLEMENT trouve dommage qu'un poste de PR soit dépyramidé en poste de MCF.

Monsieur LERICHE explique que cet accord date de plusieurs années. L'Université d'Angers a accueilli un collègue qui arrivait dans l'établissement avec un gros projet financé, sur un poste de PR qui n'existait pas. Un poste de PR vacant à la Faculté LLSH avait alors été basculé vers la Faculté des Sciences, et un poste de MCF de la Faculté des Sciences avait été repyramidé et transféré à la Faculté LLSH. L'accord, approuvé par la gouvernance, les deux composantes et les laboratoires, était de rendre le poste de PR à la Faculté des Sciences et de le dépyramider immédiatement en poste de MCF.

En l'absence de remarque complémentaire, il soumet au vote la campagne d'emploi 2026 des enseignants-chercheurs.

La campagne d'emploi 2026 des enseignants-chercheurs est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 40 votes pour, 1 vote contre et 5 abstentions.

2

2.2 Campagne d'emploi 2026 des enseignants du second degré affectés dans le supérieur – information

Monsieur DELABAERE présente la liste des postes d'ESAS inscrits à la campagne d'emploi 2025 :

- IUT, Economie-gestion, vacance de poste suite à concours infructueux en 2025
- Faculté LLSH, Lettres, vacance de poste en raison d'une mutation
- Faculté LLSH, Anglais, vacance de poste en raison d'un départ à la retraite
- Faculté LLSH, Lettres, vacance de poste en raison d'un départ à la retraite.

La gouvernance a pris en ligne de compte le fait que les besoins d'encadrement étaient particulièrement importants en Lettres et en Anglais, et un poste à 384 heures d'enseignement permet de combler un fort déficit.

2.3 Campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS – information

Monsieur DELABAERE détaille la campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS, avec 6 concours, 1 dépyramidage et 2 repyramidages. Il n'est prévu aucun concours réservé BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) contrairement à l'année précédente. Les postes mis au concours sont les suivants :

- Faculté DEG, TECH, concours interne, BAP J
- Faculté des Sciences, TECH, concours interne ou externe, BAP A
- IUT, TECH, concours externe, BAP C
- Faculté LLSH, TECH, concours interne, BAP J
- Faculté LLSH, ADJAENES, concours interne ou externe
- DRH, TECH, concours interne, BAP J

Il propose ensuite de réaliser un focus sur le dépyramidage et les repyramidages :

- ESTHUA, IGE → ASI, dépyramidage en ASI à confirmer au regard du positionnement hiérarchique du poste
- DAF, SAENES → IGE, repyramidage en IGE au regard du positionnement hiérarchique du poste
- DRH, ATRF → TECH, repyramidage – poursuite de la requalification des postes de gestionnaires RH.

2.4 Bilan triennal des Chaires de Professeur Junior – information

Madame CAMUS présente le bilan triennal des Chaires de Professeur Junior (CPJ) :

- Laboratoire MINT, « Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé », début en septembre 2022 – fin en août 2026, soutenance de l'HDR en mai 2024
- Laboratoire IRSH, « Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées », début en novembre 2022 – fin en octobre 2027
- Laboratoire LPG, « Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères », début en novembre 2022 – fin en octobre 2027
- Laboratoire TEMOS, « Histoire et anthropologie de l'enfance et de la jeunesse », début en septembre 2023 – fin en août 2028
- Laboratoire LAREMA, « Étude des structures branchantes », début en octobre 2024 – fin en septembre 2029

- Laboratoire MOLTECH-ANJOU, « Conception et caractérisation de dispositifs électroniques organiques », début en décembre 2024 – fin en novembre 2029.

Madame BUTIN s'interroge sur les suites de la CPJ et si un poste attend ces collègues.

Monsieur LERICHE explique que le ministère octroie un support de PR. Le ou la collègue doit ainsi passer son HDR pendant sa CPJ et il est possiblement titularisé par la suite. Cette titularisation n'est pas automatique puisque l'établissement doit rendre une décision à l'issue de la CPJ. Tout dépend aussi de la volonté du ou de la collègue en question de poursuivre au sein de l'Université d'Angers. Pour l'instant, il n'y a pas d'exemple de titularisation de CPJ en France puisque les premières titularisations devraient arriver en 2026. L'objectif reste de stabiliser des talents dans l'université.

Monsieur DELABAERE ajoute qu'une CPJ est recrutée sur un projet. La rémunération de la CPJ est assurée par le ministère avec un support associé, et le ou la collègue présente l'avancement de son projet tous les ans. Il n'identifie pour l'instant aucune alerte particulière concernant les CPJ à l'Université d'Angers. La proposition de titularisation est remontée par le comité de suivi de la CPJ à l'issue du contrat et adressée à la présidente. L'ancien président de l'Université d'Angers avait souhaité qu'une CPJ ne soit pas titularisée si elle ne passait pas l'HDR pendant la durée de son contrat, alors que cet élément n'est inscrit pas dans les textes au niveau national. Les collègues en CPJ sont bien mis au courant de cette obligation lors de la signature de leur contrat.

3. Enseignement et recherche

3.1 Co-accréditation de la Licence de Professorat des Ecoles (INSPE Nantes – UA) – vote

Madame MATHIEU rappelle qu'une réforme structurelle des concours pour devenir enseignant du 1^{er} et du 2nd degré a été lancée. Le concours est ainsi ramené à l'issue de la L3. Dans le cadre de cette réforme, une licence Professorat des écoles sera proposée sur Parcoursup pour la rentrée prochaine. Un travail commun a été mené par l'INSPÉ, Nantes Université, Le Mans Université et l'Université d'Angers pour co-accréditer une licence Professorat des écoles. L'INSPÉ est localisé sur cinq sites (Nantes, Le Mans, Angers, Laval et La Roche-sur-Yon) et la capacité d'accueil de cette licence serait la suivante : 58 places pour Nantes, 31 places pour Angers, 18 places pour Laval, 25 places pour Le Mans et 18 places pour la Roche-sur-Yon. La licence Professorat des écoles sera proposée sur les sites de l'INSPÉ et entièrement prise en charge par les collègues de l'INSPÉ même s'il n'est pas exclu que des collègues de l'Université d'Angers puissent réaliser quelques vacations sur des sujets ponctuels. Des discussions sont toujours en cours pour savoir si cette licence élargera dans les formations dites sélectives ou non sélectives. La force de cette licence consiste en la mise en place d'un stage pratique d'une durée de 4 semaines chaque année de la licence. Madame MATHIEU annonce enfin que cette licence Professorat des écoles devra se rapprocher du parcours PPPE qui sera fermé à terme.

Monsieur STUPFLER relève qu'un module portera sur la Transition écologique et développement soutenable (TEDS) et souhaite savoir qui sera en charge de cet enseignement.

Madame MATHIEU répond qu'on en est pour l'instant à la maquette préparatoire puisque le dossier devait être déposé avant le 30 septembre 2025. Les collègues de l'INSPÉ sont actuellement en train de travailler à la mise en œuvre des cours.

Monsieur LERICHE soumet au vote la co-accréditation de la Licence de Professorat des Écoles (INSPE Nantes – UA).

La co-accréditation de la Licence de Professorat des Écoles (INSPE Nantes – UA) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 46 votes pour.

3.2 Inscription à l'HDR – mise à jour du texte de cadrage des ED VAAME et EDGE – vote

Madame CAMUS propose de résumer rapidement le processus d'inscription à l'HDR qui avait déjà été présenté lors d'un précédent Conseil académique. Conformément au référentiel HCERES 2024-2025, les règles d'inscription des candidats à l'HDR ont été définies à l'échelle de l'établissement en associant les écoles doctorales. Les textes ont été validés par les membres du CAC Restreint aux HDR et les directeurs d'ED. Les textes ont été présentés à la CR du 28 avril 2025 (sauf ED SIS, dont le texte a été validé ultérieurement, le 05 mai 2025) et les remarques et observations émises en séance ont été prises en compte. Il y a ainsi des textes de cadrage par école doctorale (BS, SIS, DSP, EDGE, ALL, STT, ECLIS, 3MG, MASTIC, VAAME), avec une durée de validité courant jusqu'à la fin du contrat quinquennal actuel. Une révision est possible à chaque contrat quinquennal et des amendements ou modifications mineures peuvent être apportées entre deux révisions. C'est dans ce cadre que le Conseil académique doit aujourd'hui valider la mise à jour des textes de cadrage des ED VAAME et EDGE.

En l'absence de remarque, **monsieur LERICHE** soumet au vote la mise à jour du texte de cadrage des ED VAAME et EDGE dans le cadre de l'inscription à l'HDR.

La mise à jour du texte de cadrage des ED VAAME et EDGE dans le cadre de l'inscription à l'HDR est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 46 votes pour.

4. Enseignement et recherche

4.1 Élection à la section disciplinaire à l'égard des usagers

Madame LE NAN préside la section disciplinaire depuis la dernière mandature et souligne l'importance que des enseignants-chercheurs et que des usagers élus y siègent. L'investissement est certes chronophage mais reste raisonnable et implique que les membres observent toujours que l'égalité des droits et des devoirs des étudiants soit parfaitement respectée au sein de l'Université d'Angers. Une fraude à un examen qui n'est pas sanctionnée constitue par exemple une rupture d'égalité. La section se réunit sous sa présidence ou celle de son vice-président, monsieur MARCILLOUX, pour éviter tout conflit d'intérêt. Les membres de la section peuvent être désignés en tant que rapporteur pendant une période de deux mois afin d'établir les faits. Un rapport est ensuite établi et la section siège en séance de jugement afin de prononcer une sanction selon la gravité des faits mais la relaxe est également possible. Quoi qu'il en soit, toute décision doit être motivée. Les membres des sections disciplinaires ont accès à des formations pour pouvoir mieux

5

appréhender les questions juridiques. Par ailleurs, le service des affaires institutionnelles accompagne les membres des sections disciplinaires et madame LE NAN profite de ce Conseil académique pour les remercier.

Monsieur LERICHE informe qu'aucune candidature n'a été remontée en amont de l'instance. En l'absence de candidature, le siège vacant dans chacune des deux sections disciplinaires sera pourvu par tirage au sort.

Monsieur CAYLA se déclare candidat pour occuper le siège vacant à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés : 1 siège à pourvoir – 1 siège est à pourvoir par 1 homme	David CAYLA	Élu avec 21 voix pour

4.2 Élection à la section disciplinaire à l'égard des enseignants

Madame MATHIEU informe que madame TRAVIER, qui n'a pas pu être présente aujourd'hui en Conseil académique, se déclare candidate pour occuper le siège vacant à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants		
Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires : 1 siège à pourvoir – 1 siège est à pourvoir par 1 femme	Sandrine TRAVIER	Élue avec 20 voix pour

Monsieur LERICHE remercie Mme LE NAN qui a su motiver à candidatures ainsi que les candidats pour leur implications pour la communauté.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Vice-Président du Conseil d'administration

Philippe LERICHE

La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire

Isabelle MATHIEU

La Vice-Présidente Recherche

Sandra CAMUS

ANNEXE : diaporama de la séance du 8 octobre 2025

Conseil acad mique pl nier

08 octobre 2025

CAC pl nier du 08 octobre 2025

Ordre du jour^{!!!}

01

Approbation du procès-verbal

02

Ressources humaines

03

Enseignement et recherche

04

Affaires générales et statutaires

05

Questions diverses



Approbation du procès-verbal

1.1 Procès-verbal du Conseil académique plénier du 13
mai 2025 – **vote**



Ressources humaines

- 2.1 Campagne d'emploi 2026 des enseignants-chercheurs – **vote**
- 2.2 Campagne d'emploi 2026 des enseignants du second degr  affect s dans le sup rieur – information
- 2.3 Campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS – information
- 2.4 Bilan triennal Chaires de Professeur Junior - information

2. Campagne d'emploi 2026 – éléments de cadrage

Une campagne d'emploi arbitrée à l'aune de la trajectoire pluriannuelle 2026-2028 votée en CA :

- Impact des départs en retraite sur la diminution de la masse salariale
- Contractualisation sur une durée moyenne de 3 ans des postes d'enseignants et enseignants-chercheurs quittant l'établissement
- pour les personnels BIATSS, examen des missions et redéploiement le cas échéant, dans le cadre des départs naturels (retraite, fins de contrat...)
- Réduction du nombre d'apprentis

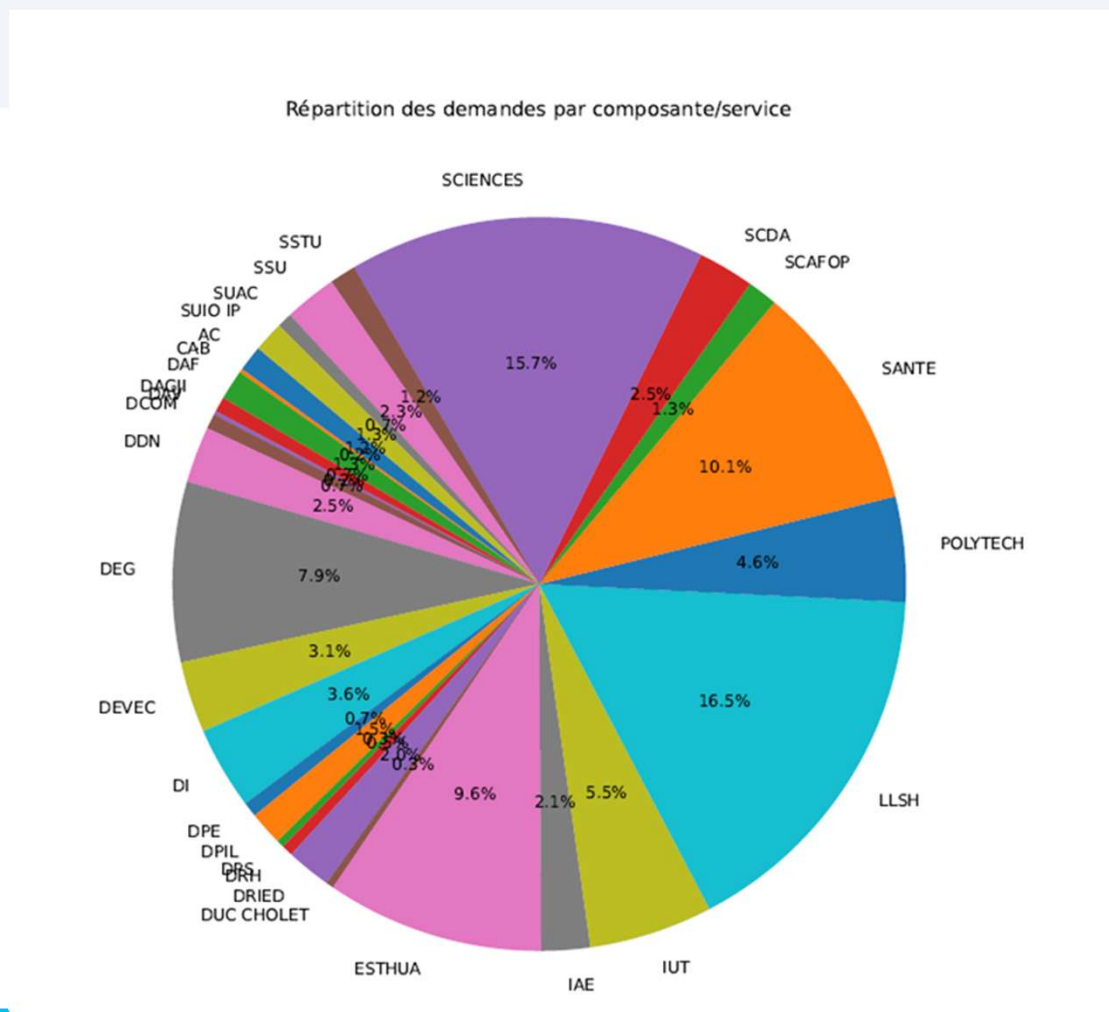
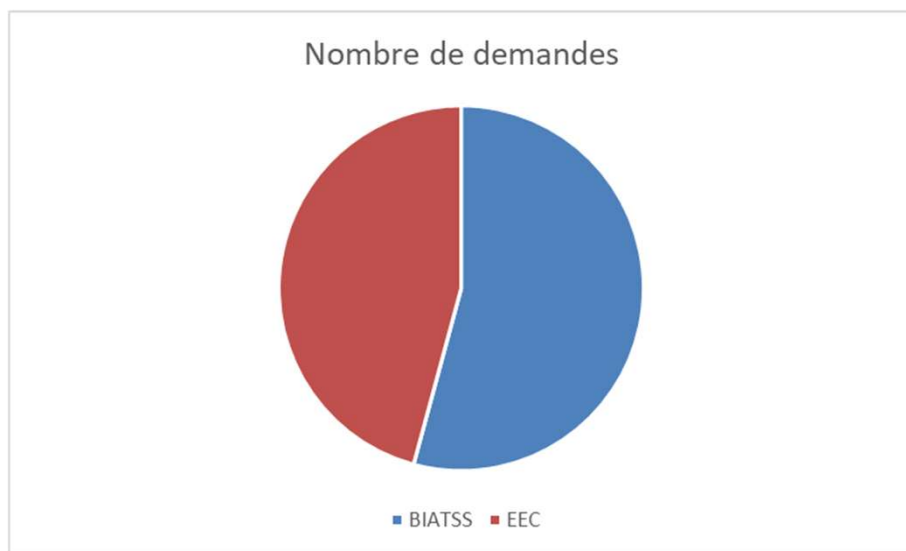
2. Campagne d'emploi 2026 – éléments de cadrage

Une trajectoire RH s'inscrivant le cadre d'une politique GPEC et dans une refonte du régime indemnitaire

- Une politique de cdisation des personnels BIATSS dans le cadre des textes réglementaires (6 ans, sauf métiers sous tension...) conformément au guide du recrutement UA
- Une volonté de mieux valoriser les agents en CDD, dans le cadre de l'étude globale sur le RIFSEEP
- Une attention particulière au schéma d'emploi :
 - Des repyramidages possibles après une réflexion GPEC sur les missions, les emplois et les compétences attendues
 - Des dépyramidages pour équilibrer les niveaux de postes

2. Campagne d'emploi 2026 – quelques statistiques

- 605 demandes étudiées



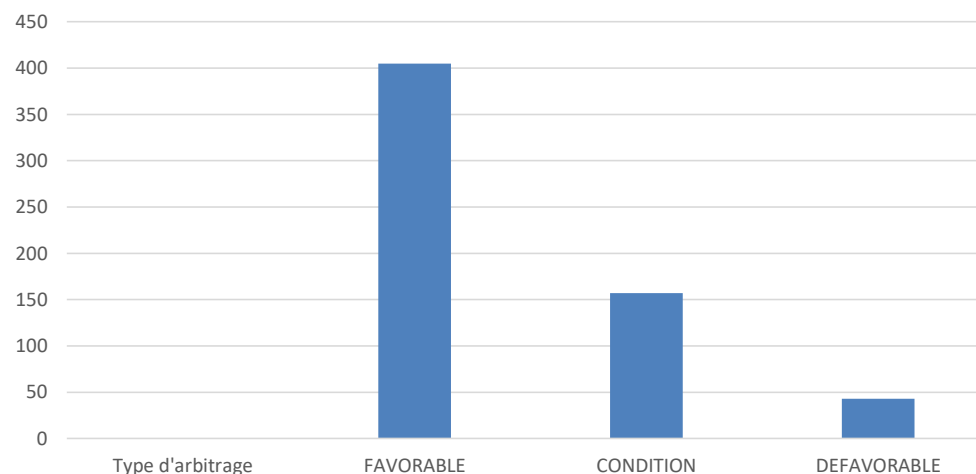
2. Campagne d'emploi 2026 – quelques statistiques

Les arbitrages

605 demandes étudiées

Statistiques par type d'arbitrage

Type d'arbitrage	Nombre de demandes
FAVORABLE	405
CONDITION	157
DEFAVORABLE	43



- Arbitrage sous condition ? Arbitrage favorable avec des précisions (RP...) ou une contre-proposition
- Favorable : comprend également des arbitrages de la CE 25, ou des dossiers pour échange

2. Campagne d'emploi enseignants-chercheurs et enseignants du 2nd degré 2026

Au global :

CE	2023	2024	2025	2026
PR	6	9	1	1
dont création		2		0
MCF	23	18	7	3
dont création	7	3	(1)*	0
ATER	42	44	55	63
dont atérisation 2 ans	4	1	15	
PAST	24	22	7	23
dont création	4	4		0
ESAS	8	9	7	4
dont création			2**	0
total Recrutements titulaires	37	36	15	8
total créations	11	9	3	0

2.1 Campagne d'emploi 2026 des enseignants-chercheurs - **vote**

Recrutement EC en campagnes synchronisées 2026 : 3 MCF et 1 PR

composante	laboratoire	poste	corps actuel	corps futur	V ou SV	raison vacance de poste	observations
SCIENCES	LAREMA	PTMCF0246	MCF	MCF	V	promotion	
SCIENCES	IRHS	PTPR0330	PR	MCF	V	retraite	Dépyramidage et changement CNU
SCIENCES	BiodivAG	PTMCF1187	MCF	MCF	V	promotion	cnu de 68 à 67
LLSH	LPPL	PTPR0742	PR	PR	V	retraite	

2.2 Campagne d'emploi 2026 des enseignants du 2nd degré - information

Recrutement ESAS par voie du mouvement académique :

composante	poste	V ou SV	motif vacances	discipline	observation
IUT	PTPRG1283	V	infructueux suite CE 25	économie gestion	CE 25 - infructueux
LLSH	PTPRG0708	V	mutation	lettres	
LLSH	PTPRG0372	V	retraite	anglais	
LLSH	PTPRC1130	V	retraite	lettres	

2.3 Campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS - information

CE	2025	2026
Concours	10	6
Détachement promotion	1	
Concours réservé BOE	1	
Dépyramidage	2	1
Repyramidage	13	2

2.3 Campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS - information

Focus sur la modification de la structure d'emploi (dépyramidage, repyramidage)

structure ▼	N° poste ▼	corps actuel ▼	corps futur ▼	vacance ▼	observation ▼	voie de recrutement ▼
ESTHUA	PT20IGE02	IGE	ASI	retraite au 01/09/2026	dépyramidage en ASI à confirmer au regard du positionnement hiérarchique du poste	mutation
DAF	PT02620Y	SAENES	IGE	retraite au 01/10/2026	repyramidage en IGE au regard du positionnement hiérarchique du poste	mutation
DRH	PT60275S	ATRF	TECH	mutation	repyramidage - poursuite de la requalification des postes de gestionnaires RH	concours

2.3 Campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS - information

Concours BIATSS

structure	N° poste	corps actuel	corps futur	observations	concours interne	bap
DEG	PT15TH02	TECH CN	TECH	retraite	concours interne	J
SCIENCES	PT57618D	TECH	TECH	repyramidage en B accordé en CE 25, avec concours en 2026	concours interne ou externe	A
IUT	PT07488P	TECH	TECH	mutation suite repyramidage LPR	concours externe	C
LLSH	PT22SAE02	TECH	TECH	mutation suite concours	concours interne	j
LLSH	PT28313A	ADJAENES	ADJAENES	mutation suite concours	concours interne ou externe	
DRH	PT60275S	ATRF	TECH	repyramidage	concours interne	J

2.4 Bilan triennal des Chaires de Professeur Junior - information

Année publication initiale CPJ	CHAIRE DE PROFESSEUR JUNIOR					CANDIDATURES		BENEFICIAIRE CPJ		CONTRAT			HDR
	Composante	Laboratoire	Intitulé du poste CPJ dans l'arrêté	Intitulé du poste CPJ dans le contrat	Section cnu	Nb de candidatures recevables	Dont nombre de femmes candidates	Civilité du bénéficiaire de la CPJ	Age de recrutement	Date début du contrat	Date de fin du contrat	Durée du contrat	Autorisation d'inscription à l'HDR accordée par UA
2021	SCIENCES	MINT	Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé	Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé	33-31	4	2	Mme	43	01/09/2022	31/08/2026	4 ans	Mai 2024
2021	SCIENCES	IRHS	Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées	Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées	65	6	2	M.	35	01/11/2022	31/10/2027	5 ans	
2022	SCIENCES	LPG	Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères	Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères	36	1	1	Mme	34	01/11/2022	31/10/2027	3 ans + 2 ans	

2.4 Bilan triennal des Chaires de Professeur Junior - information

CHAIRE DE PROFESSEUR JUNIOR						CANDIDATURES		BENEFICIAIRE CPJ		CONTRAT			HDR
Année publication initiale CPJ	Composante	Laboratoire	Intitulé du poste CPJ dans l'arrêté	Intitulé du poste CPJ dans le contrat	Section cnu	Nb de candidatures recevables	Dont nombre de femmes candidates	Civilité du bénéficiaire de la CPJ	Age de recrutement	Date début du contrat	Date de fin du contrat	Durée du contrat	Autorisation d'inscription à l'HDR accordée par UA
2023	LLSH	TEMOS	Histoire et anthropologie de l'enfance et de la jeunesse	Child Studies : Histoire et anthropologie de l'enfance et de la jeunesse	22	9	5	Mme	55	01/09/2023	31/08/2028	5 ans	
2024	SCIENCES	LAREMA	Etude des structures branchantes	Projet de recherche et d'enseignement structures branchantes	25-26	13	3	M.	29	01/10/2024	30/09/2029	5 ans	
2024	SCIENCES	MOLTECH-ANJOU	Conception et caractérisation de dispositifs électroniques organiques	Conception et caractérisation de dispositifs électroniques organiques	63	9	1	M.	38	01/12/2024	30/11/2029	5 ans	

03

Enseignement et recherche

3.1 Co-accréditation de la Licence de Professorat des Ecoles (INSPE Nantes - UA) – **vote**

3.2 Inscription à l'HDR – mise à jour des textes de cadrage des ED VAAME et EDGE – **vote**

3.1 Co-accréditation de la Licence de Professorat des Ecoles (INSPE Nantes - UA)

- **vote**

Co accréditation université Nantes – Inspe – Le Mans université – université Angers

- Capacité d'accueil 150 avec la répartition suivante (Directoire du 22 septembre 2025)

Département	Pourcentage stagiaires	Capacité d'accueil (LPE)
Loire Atlantique	39,05%	58
Maine et Loire	20,76%	31
Mayenne	12,11%	18
Sarthe	16,67%	25
Vendée	11,41%	18

Blocs de formation	Heures	ECTS	Disciplines	Volume horaire semestriel	Volume Totalité Licence
Bloc 1 -S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	1110	125	Mathématiques	40	240
			Français et compétences langagières	40	240
Bloc 2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	120	15	Sciences et technologie	18	108
			Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	108
			Éducation physique et sportive	18	108
			Langue vivante étrangère	18	108
			Enseignements artistiques	18	108
Bloc 3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	120	15	Transition écologique et développement soutenable (TEDS)	5	30
			Renforcement ou approfondissement disciplinaire (Options à choix)	10	60
Bloc 4 -Construire son projet professionnel	120	15			
Adaptation à chaque territoire	120	10	Total	185	1110
Total	1590	180	4 semaines de stage chaque année de licence		

3.2 Inscription à l'HDR – Mise à jour des textes de cadrage des ED VAAME et EDGE - **vote**

- Conformément au référentiel HCERES 2024-2025, les règles d'inscription des candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ont été définies à l'échelle de l'établissement en associant les écoles doctorales.
- Les textes ont été validés par les membres du CAC Restreint aux HDR et les directeurs d'ED.
- Les textes ont été présentés à la CR du 28 avril 2025 (sauf ED SIS, dont le texte a été validé ultérieurement, le 05 mai 2025). Les remarques et observations émises en séance ont été prises en compte.
- Textes de cadrage par ED (BS, SIS, DSP, EDGE, ALL, STT, ECLIS, 3MG, MASTIC, VAAME)
- Durée de validité : jusqu'à la fin du contrat quinquennal actuel
- Révision : possible à chaque contrat quinquennal ; des amendements ou modifications mineures peuvent être apportées entre deux révisions

Mise à jour du texte de cadrage de l'ED VAAME

- Texte validé par Nathalie Leduc, Marie-Agnès Jacques, Alain Pagano

Mise à jour du texte de cadrage de l'ED EDGE

- Texte validé par Serge Blondel, Christophe Maurel, Aude Ducroquet, Philippe Le Gall et Sandra Camus

04

Affaires générales et statutaires

4.1 Election à la section disciplinaire usagers

4.2 Election à la section disciplinaire enseignants et
enseignants-chercheurs

4. Elections aux sections disciplinaires

L'UA comprend deux sections disciplinaires :

- » **Une section disciplinaire** compétente à l'égard des **enseignants et enseignants-chercheurs, pour des manquements à leur obligations statutaires ou des comportements inappropriés**
- » **Une section disciplinaire** compétente à l'égard des **usagers, pour les fraudes ou tentatives de fraudes à l'inscription, à l'examen ou à un contrôle continu, ainsi que les atteintes au bon fonctionnement, à l'ordre ou la réputation de l'Université**

Les sections disciplinaires sont constituées au sein du Conseil académique, à parité de femmes et d'hommes.

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est composée pour moitié d'étudiants.

Il n'est pas possible de siéger dans une section disciplinaire en étant membre de la cellule VDH

Les sections disciplinaires sont indispensables au bon fonctionnement de l'Université

4. Elections aux sections disciplinaires

L'élection a lieu au scrutin plurinominal (ou uninominal lorsqu'un seul siège est à pourvoir) majoritaire à deux tours.

Le vote est secret.

L'élection de chacun des membres est acquise à **la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, à la majorité relative au 2nd tour.**

En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

Pour la SDU : en cas de carence de candidature ou d'effectif incomplet pour un sexe et un collège, les sièges vacants sont pourvus par élection même en l'absence d'actes de candidature

Pour la SDEC : en cas de carence de candidature ou d'effectif incomplet pour un sexe et un collège, les sièges vacants sont pourvus par tirage au sort

4.1 Election à la section disciplinaire usagers

Collège 2 des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires :

1 siège est à pourvoir par un homme

Pas de candidatures réceptionnées

Appel à candidature en séance

Si carence de candidature

le siège vacant est pourvu par élection

Eligibles Maîtres de conférences

David CAYLA

Alain CLEMENT

Jean-Christophe GIMEL

Alain PAGANO

Olivier GOUDET

Clément MARIE DIT CHIROT

Michel BARBEROUSSE

4.1 Election à la section disciplinaire enseignants

Collège 2 des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires :

1 siège est à pourvoir par une femme

Pas de candidatures réceptionnées

Appel à candidature en séance

Si carence de candidature

le siège vacant est pourvu par tirage au sort

Eligibles Maîtresses de conférences
Isabelle BAGLIN
Anne-Sophie HOCQUET
Laétitia LANGLOIS
Anne-Laurence PENCHAUD
Sandrine TRAVIER
Aude DUCROCQUET
Céline FASSOT
Sophie LAMBERT-WIBER
Céline BRIS
Sandra CONTAMINA
Claire LEGENDRE



Questions
diverses

Prochains CAc plénier

Dates des prochains CAc plénier

Mardi 09 décembre 2025, 14h30

Mardi 10 mars 2026, 14h30

Mardi 09 juin 2026, 14h30